



le travail

du permanent

Vol. 4 — No 13

12 AVRIL 1968

L'austérité du budget provincial ne permet aucun espoir de relance

Ce qu'il y a de fondamentalement grave dans la politique budgétaire de l'administration provinciale c'est l'absence d'une pensée directrice.

Le président de la CSN, Marcel Pepin, formulait cette critique au lendemain de la présentation du budget 1968-69 à l'Assemblée législative le 27 mars.

C'est avant tout un budget d'austérité qui réduit de 19% à 11% le taux d'augmentation de dépenses gouvernementales et qui impose aux citoyens québécois un fardeau de \$158.8 millions en nouvelles taxes frappant surtout le moyen et le petit salarié. C'est un budget qui ne fait pratiquement rien pour favoriser la relance économique sinon par quelques timides mesures discutables concernant les entreprises du secteur secondaire.

Marcel Pepin a souligné que la classe ouvrière était en droit de s'attendre à ce que, si on l'appelait à faire des sacrifices, ce soit pour mettre sur pied une meilleure organisation de la vie sociale, une meilleure planification de l'économie, une administration publique bien outillée, bien équipée.

Mais rien de tout ceci dans le budget Dozois: l'assurance-maladie est retardée indéfiniment comme s'il n'y avait pas eu de rapport Castonguay; on ne parle pas de la politique générale du gouvernement dans la fonction publique; le projet de réforme de la fiscalité municipale et scolaire, (impôt foncier) est laissé en plan comme s'il n'y avait pas eu de rapport Bélanger; la réforme scolaire perd de l'élan à mesure que l'on oublie le rapport Parent; le projet de sidérurgie semble lui aussi avoir été jeté aux oubliettes.

Devant cela, Marcel Pepin ajoutait: "Le gouvernement nous place devant un vide. Non seulement les initiatives qui pourraient motiver la classe ouvrière, fouetter l'imagination de la population, sont-elles absentes; mais on a l'impression, de plus, que le navire de l'Etat vogue au hasard. Voilà une situation qui ne peut que jeter la population dans l'inquiétude. Il faut que le gouvernement nous dise clairement

quels sont les objectifs qu'il poursuit. La classe ouvrière n'est pas intéressée à financer indéfiniment une absence de planification et un vide de pensée administrative. La tâche du gouvernement ce n'est pas de faire des miracles - personne ne s'attend à cela - mais de tirer des plans, fixer des objectifs et montrer au peuple un chemin qui offre quelque espoir d'amélioration dans l'organisation de la société".

Donc, on soutire des dizaines de millions en nouvelles taxes aux travailleurs que pour continuer de faire vivre les pauvres, les sans emploi de plus en plus nombreux, et cela sans la moindre mesure qui pourrait laisser entrevoir que la situation actuelle devrait et pourrait être corrigée. La preuve: le discours de M. Dozois annonce que le chômage augmentera et le budget hausse en fait, de près de 40% les

Rien pour les employés du secteur public

Le ministre des Finances n'a pas fait la moindre allusion aux négociations en cours avec les 30,000 employés du gouvernement non plus qu'aux 100,000 autres du secteur public qui négocient également cette année (enseignants, employés d'hôpitaux, etc).

De plus, il n'a pas été question -- pas plus que dans le discours du trône de février -- de la création du ministère de la fonction publique que le gouvernement Johnson a retardé de mois en mois depuis près de deux ans après l'avoir promis dans le programme de son parti en 1966 et l'avoir inscrit (vainement) au programme de la session 1966-67.

Toutefois, le gouvernement a réduit de près de 20% le budget de la Direction générale des relations du travail qui est chargée de l'application de la convention collective signée avec le SFPQ. Cette diminution est due à la réduction du personnel de 33 à 23 personnes.

crédits budgétaires au poste de l'assistance-chômage.

De plus, il n'est pas question du rapport Lippé sur le camionnage que le gouvernement cache depuis 16 mois et qui lui indique comment économiser des dizaines de millions par années au chapitre de l'entretien des routes seulement. Il n'est pas question non plus de prendre des mesures pour mettre fin à l'évasion fiscale des compagnies.

D'autre part, certains postes connaissent une hausse astronomique. Il en est ainsi dans le domaine de la publicité, des réceptions, des voyages et de certaines autres dépenses de luxe. Ainsi, les postes budgétaires relatifs à la publicité ont été haussés de \$6.5 millions en deux ans; ils sont de \$10.5 millions pour 1968-69 et ceux relatifs aux voyages totalisent une somme de plus de \$17 millions cette année.

Le gouvernement verse aussi des montants impressionnants aux commissions d'enquête (Prévost sur la justice, Castonguay sur le bien-être social et Parizeau sur les institutions financières). On peut se demander si ce n'est pas du gaspillage pur et simple lorsque l'on voit ces documents relégués aux oubliettes comme le rapport Lippé ou ignorés comme le rapport Bélanger ou la première partie du rapport Castonguay.

Enfin, on observe des coupures surprenantes à des postes que le gouvernement actuel avait pourtant inscrits jusqu'ici dans la liste de ses priorités. C'est ainsi que le budget de la Direction générale de l'immigration, loin d'augmenter, subit une coupure de 35% sur l'an dernier que celui de l'Office de la langue française diminue de près de 2% et que celui du Conseil d'orientation économique diminue de 1%.

En vérité, tenter de saisir une pensée directrice dans tout ce méli-mélo est impossible, à moins que ça ne soit celle d'un gouvernement conservateur tenté de s'immobiliser.

Paul CLICHE

Page 51

\$158.8 millions en nouveaux impôts

	(en millions)
Taxe sur les carburants	\$ 42.2
Taxe sur le tabac	\$ 25.7
Droits sur la bière et majoration du prix des spiritueux et de la bière importée	\$ 15.0
Taxe sur le capital des compagnies	\$ 13.5
Immatriculation des véhicules	\$ 24.0
Surtaxe temporaire de 6% de l'impôt sur le revenu des particuliers	\$ 38.4
	<hr/> \$158.8

Voici le raisonnement qu'a fait le ministre des finances pour imposer ces nouvelles taxes :

Le gouvernement du Québec aurait disposé, s'il n'avait pas augmenté les taxes de revenus s'élevant pour 1968/1969, à \$2,503,153,100, ce qui aurait laissé un excédent de \$13,373,900 aux comptes ordinaires et un déficit budgétaire de \$252,430,100.

Le budget brut⁽¹⁾ des dépenses 1968/69 : \$2,956,945,100

Le budget brut des dépenses du gouvernement du Québec, en 1968-69, atteindra la somme record de \$2,956,945,100.

A eux seuls, trois ministères, l'Éducation, la Santé et la Famille et le Bien-Être social, se partagent 63 pour cent du budget comme le démontre le tableau suivant :

Sommaire du budget brut

Budget net total	\$2,755,583,200
Contribution du gouvernement fédéral.....	145,905,600
Autres contributions et remboursements....	55,456,300
Budget brut total.....	\$2,956,945,100

Dépenses brutes de certains ministères comparées au budget brut total

Ministères	Budget net total	Contributions fédérales	Autres contributions et remboursements	Budget brut total	%
Affaires municipales	36.9	16.8	—	53.7	1.8
Agriculture et colonisation.....	87.8	11.8	0.8	100.4	3.4
Éducation.....	706.1	83.3	2.9	792.3	26.8
Famille et bien-être social.....	407.2	—	1.4	408.6	13.8
Justice.....	66.0	—	0.4	66.4	2.3
Revenu.....	145.5	—	5.2	150.7	5.1
Santé.....	643.1	12.5	6.9	662.5	22.4
Travail.....	11.8	7.1	—	18.9	0.6
Travaux publics.....	64.8	—	1.0	65.8	2.3
Voirie.....	283.3	10.3	6.8	300.4	10.1
Autres ministères - service de la dette, amortissement.....	303.1	4.1	30.0	337.2	11.4
Total.....	2,755.6	145.9	55.4	2,956.9	100%

(1) Le budget brut est le budget net (ce que dépensera le gouvernement québécois) plus les contributions du gouvernement fédéral en vertu de programmes mixtes et certaines autres contributions et remboursements.

Le budget net : la hausse est moins élevée que l'an dernier

Le budget net des dépenses pour 1968/69, à l'exclusion des investissements universitaires, dépassera de \$271 millions le total de celui de 1967-68, soit \$2,756 millions comparés à \$2,485 millions, ou une augmentation de 11 pour cent. L'an dernier, il avait connu une augmentation de 19 pour cent sur 1966-67.

Ce déficit budgétaire de \$252.4 millions et les déboursés non budgétaires de \$223.4 millions donnent un total de \$475.8 millions pour l'exercice 1968/69, dont il faut déduire la somme de \$21.9 millions pour la dépréciation et les autres régularisations, soit \$453.9 millions à financer en 1968/69.

D'autre part, il serait imprudent, selon M. Dozois, de compter sur un recours plus massif à l'emprunt que celui prévu l'an dernier, soit \$450 millions, tant pour les besoins du gouvernement que pour ceux de l'Hydro-Québec; cette dernière compte emprunter \$210 millions, ce qui laisse \$240 millions pour les besoins du gouvernement lui-même.

L'insuffisance du rendement des champs fiscaux occupés par le Québec, la nature des dépenses dont il est responsable et l'état des marchés financiers ne laisseraient donc pas d'autre choix au gouvernement que d'accroître les impôts pour financer en grande partie les \$213.9 millions d'écart.

Le sommaire du budget s'établit ainsi :

Dépenses ordinaires.....	\$2,362,293,200
Dépenses en immobilisations.....	265,804,000
Service de la dette.....	94,774,000
Amortissement.....	32,712,000
Total du budget net.....	\$2,755,583,200

Près de 89 pour cent du budget net des dépenses pour 1968-69 vont à neuf ministères :

Le budget des revenus

Revenus fiscaux

Corporations

Capital et places d'affaires.....	\$ 61,200,000
Profits.....	193,200,000
	<hr/> \$254,400,000
Profits d'exploitation minière.....	22,000,000
Profits sur les opérations forestières.....	3,500,000
Revenu des particuliers.....	678,400,000
Successions.....	46,000,000
Vente en détail.....	500,000,000
Essence.....	270,200,000
Tabac.....	65,700,000
Repas et hôtellerie.....	39,000,000
Courses.....	13,500,000
Télécommunications.....	10,200,000
Transferts de valeurs mobilières.....	2,700,000
	<hr/> \$1,905,600,000

Privilèges, honoraires, licences, permis et divers

Mines.....	1,600,000
Ressources hydrauliques.....	30,611,500
Terres et forêts.....	20,400,000
Transports et communications.....	97,000,000
Autres.....	21,096,600
	<hr/> 170,708,100
Ventes et services.....	2,475,000
Intérêts.....	13,700,000
Amendes et confiscations.....	4,800,000
Recouvrements.....	7,000,000

Régie des alcools du Québec

Revenu net d'exploitation.....	84,300,000
Permis et droits.....	30,700,000
	<hr/> 115,000,000

Gouvernement fédéral

Subside basé sur la population.....	3,895,000
Péréquation en vertu des arrangements fiscaux et au titre du retrait de certains programmes conjoints.....	374,745,000
Compensation au titre du retrait de certains programmes conjoints.....	12,350,000
Versements inconditionnels et autres.....	62,400,000
Part de l'impôt successoral.....	14,950,000
Contributions afférentes aux années antérieures en rapport avec certains programmes conjoints.....	1,830,000
	<hr/> 470,170,000
Total des revenus.....	\$2,689,453,100

Le Travail, un des trois ministères dont le budget est réduit

Des 18 ministères provinciaux, trois auront un budget moins élevé cette année que l'an dernier. Parmi eux, se trouve le ministère du Travail qui intéresse plus particulièrement les syndiqués.

Les deux autres sont le Secrétariat où la baisse provient de la réduction substantielle des dépenses pour fêter le centenaire de la Confédération et le ministère du Tourisme, Chasse et pêche qui s'est vu accorder moins de crédits budgétaires parce qu'on a décidé de réduire principalement le programme d'aménagement de terrains de camping.

Quant au ministère du Travail, la baisse résulte d'une coupure de plus de \$2,500,000 au poste des subventions d'aide à l'apprentissage qui sont maintenant distribuées en grande partie par le gouvernement fédéral, selon une entente conclue entre Québec et Ottawa il y a quelques mois.

Voici le détail du budget du ministère du Travail aux principaux postes cette année, ainsi que les chiffres du budget de l'an dernier.

No	ARTICLE	Montant	
		1968/69	1967/68
	Dépenses ordinaires	\$	\$
1	Administration.....	718,000	616,200
2	Service de recherche.....	251,000	172,400
3	Direction générale des normes.....	158,900	139,300

Services techniques:			
4	Direction générale des services techniques.....	112,800	91,500
5	Bureau des examinateurs des électriciens et Service d'inspection des installations électriques.....	3,007,300	2,914,900
6	Service d'inspection des établissements industriels et commerciaux et des édifices publics.	1,201,300	1,071,800
7	Bureau des examinateurs des mécaniciens de machines fixes et Service d'inspection des appareils sous pression.....	441,900	539,600
8	Bureau des examinateurs des mécaniciens en tuyauterie et Service d'inspection de la plomberie.....	587,800	629,900
Main-d'oeuvre:			
9	Direction générale de la main-d'oeuvre.....	677,600	579,100
10	Centres de main-d'oeuvre du Québec.....	2,215,600	1,533,400
11	Subventions d'aide à l'apprentissage.....	2,018,500	4,666,400
12	Autres subventions.....	175,000	657,000
13	Service de conciliation et d'arbitrage.....	67,200	89,600
14	Conseil supérieur du travail.....	25,000	35,000
15	Relations patronales-ouvrières.....	75,000	80,000
16	Enquêtes.....	75,000	25,000
17	Dépenses diverses ou imprévues.....	20,000	45,000
TOTAL.....		11,827,900	13,886,100

Quelques points saillants

La situation économique

● Au Québec, le produit national brut a augmenté en 1967, de 7.5%, dont 3.5% en volume. Dans l'ensemble du Canada, ces augmentations étaient de 6.5% et de 2.5% respectivement. Aux Etats-Unis, au cours de la même année, le produit national brut s'est accru en volume de 2.5%.

● En 1968, on n'a pas encore de raison de croire que l'expansion sera plus forte au Québec que dans le reste du Canada. C'est donc à 7% environ que l'on évalue l'augmentation du produit national brut du Québec, dont au moins la moitié en volume.

● Dans les conditions actuelles d'austérité, il faut prévoir qu'en 1968, une partie de la capacité de production de l'économie canadienne ne sera pas utilisée et que le chômage va se maintenir à un niveau plus élevé que celui des dernières années. D'ailleurs, les crédits accordés au ministère de la Famille et du Bien-Etre Social au titre de l'assistance-chômage ont passé de \$85,150,000 à 123,000,000 indiquant que le gouvernement prévoit une hausse de 40% du chômage en 1968-69.

L'éducation

● Neuf nouveaux collèges d'enseignement général et secondaire seront

ajoutés aux douze premiers collèges créés pour la présente année scolaire.

● Les subventions d'équipement budgétaire aux universités du Québec sont portées de \$67 millions en 1967/68 à environ \$88 millions en 1968/69.

● Les universités de langue française disposeront d'un budget spécial de rattrapage destiné à accélérer le développement de la recherche et des études de niveau doctoral dans ces institutions.

● Création d'une deuxième université de langue française à Montréal.

● Des crédits de \$5 millions ont été affectés à Radio-Québec qui doit s'occuper de télévision éducative.

La sécurité sociale

● Adoption, en 1968/69 d'une loi cadre d'assistance sociale dont l'administration sera régionalisée.

● Application d'un programme de reclassement des assistés sociaux aptes au travail.

● Lancement d'un programme de construction, à travers le Québec, de 97 foyers pour 6,265 personnes âgées et de 29 pour enfants exceptionnels.

Le développement économique

● Accélération et décentralisation de l'investissement industriel par l'établissement d'un régime de stimulants fiscaux et de primes.

● N'importe où au Québec, les entreprises manufacturières ou de transformation dans le secteur secondaire pourront, au cours des trois prochaines années, après déductions des premiers \$50,000, amortir 30% du coût des investissements à même les profits assujettis à la Loi de l'impôt sur les sociétés. Cet amortissement pourra être déduit des bénéfices d'une année donnée jusqu'à concurrence de 50%.

● Le gouvernement versera des primes d'un montant maximum de \$500,000 par projet aux investissements industriels dans les régions administratives de l'Outaouais, de Trois-Rivières, des Cantons de l'Est, de Québec, du Nord-Ouest, du Saguenay-Lac Saint-Jean, de la Côte-Nord et du Bas Saint-Laurent-Gaspésie.

● La Société d'habitation du Québec a examiné des projets dont la réalisation coûtera plus de \$150 millions. La S.H.Q. prévoit que ces projets seront mis en chantier en 1968/1969.

Québec réclame toujours un nouveau partage fiscal

Dans son discours du budget, le ministre des Finances, M. Paul Dozois, est revenu à la charge pour réclamer un nouveau partage des ressources fiscales. Cette fois-ci, il a dit que le transfert net des ressources fiscales devrait être effectué avant le 1er avril 1969.

La position du gouvernement Johnson peut se résumer dans les propositions suivantes :

- Sans revision constitutionnelle, les provinces resteraient limitées à la seule taxe directe, ce qui les forcerait, vu la nature et l'ampleur de leurs besoins, à répéter la demande que nous avons dû faire en 1966 de 100% de l'impôt sur le revenu, de 100% de l'impôt sur les corporations et de 100% de l'impôt successoral;

- Cette position est la seule constitutionnellement tenable dans l'état actuel des choses, même si elle n'est pas la position idéale. Elle n'est pas idéale parce qu'elle est trop dissociée -- quant aux impôts sur le revenu et sur les corporations -- des leviers d'accélération et

des freins d'arrêt que constituent la politique monétaire, le contrôle du taux de l'intérêt et les subventions liées au commerce international comme à l'économie interne du pays; elle est cependant la seule constitutionnellement tenable si on prétend enserrer plus longtemps les provinces dans la constitution actuelle, dont tout le poids a pour résultat de les placer sous la dépendance du gouvernement fédéral.

- Si le gouvernement du Québec doit, comme le réclame sa population, mettre au premier plan de ses préoccupations, et leur affecter des impôts plus lourds, la promotion de l'homme et le développement économique, il s'ensuit que le gouvernement fédéral, qui ne peut rester étranger aux intérêts de cette même population, ne devrait pas hésiter dans une nouvelle constitution à reconnaître au Québec les sources de taxation nécessaires au respect de ses compétences et de sa hiérarchie des valeurs;

- En théorie, même en régime fédératif, tout Etat doit au départ avoir accès à toutes les sources de taxation. En pratique, un aménagement est nécessaire entre les deux ordres de gouvernement. Cet aménagement comporte forcément des

champs exclusifs de taxation, ainsi les douanes au pouvoir fédéral et l'impôt foncier au pouvoir provincial. Mais il y a toujours, et il devra toujours y avoir, des champs de taxation communs. Historiquement, il est prouvé que le rendement fiscal de ces divers champs est appelé à varier avec les techniques et l'innovation. Mais ce qui ne varie pas, ce sont les besoins fondamentaux de la population: justice, éducation, santé, bien-être. Ce sont ces valeurs qui ont donc priorité et auxquelles les ressources fiscales doivent s'adapter comme des moyens au but poursuivi.

- Les relations économiques internationales sont généralement, et avec raison, confiées au gouvernement fédéral à cause de leur liaison avec les douanes, les tarifs, l'exportation, le change, la monnaie, pour ne nommer que ceux-là, tandis que les investissements internes, le développement, les industries d'extraction et de transformation et les services sont de compétence provinciale par suite de leur implantation locale et des immobilisations qu'ils entraînent. Ceci commande une relation nécessaire entre les ressources fiscales et les responsabilités législatives, elles-mêmes fonction des conditions sociales, ethniques, historiques, territoriales et culturelles. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a demandé, à la conférence constitutionnelle de février dernier, à la fois une revision des compétences et une revision des institutions fédératives en vue d'une meilleure coordination des forces, d'une harmonisation constante des politiques et d'une efficacité accrue des mécanismes administratifs.

Pas d'assurance-maladie cette année

Malgré les recommandations de la commission d'enquête qu'il avait lui-même créée (commission Castonguay qui a remis son rapport en août 1967), et les demandes de plusieurs organismes populaires (dont la CSN), le gouvernement Johnson a décidé de ne pas instituer le régime d'assurance-maladie en juillet 1968.

Dans son discours du budget, le ministre des finances n'a pas indiqué non plus quand le gouvernement se proposait de créer ce régime dont ont un besoin urgent la moitié des citoyens québécois (ceux à faibles revenus qui ne sont pas syndiqués) qui doivent s'endetter au-delà de leurs moyens pour se faire soigner.

Voici la déclaration qu'a fait M. Dozois à ce sujet :

"Quant à l'assurance-maladie, je tiens à apporter les précisions suivantes: il me semble très regrettable que le gouvernement fédéral ait décidé de mettre en vigueur son projet d'assurance-maladie sans consultation suffisante avec les provinces et en dépit des objections sérieuses que la plupart d'entre elles ont soulevées sur la nature même du programme.

"Le gouvernement du Québec n'est pas plus disposé que plusieurs des autres gouvernements provinciaux à mettre en vigueur cette année le projet du gouvernement fédéral.

"La situation financière de tous les gouvernements démontre clairement jusqu'à quel point il eut été imprudent de s'engager dans ce genre de programme.

"Nous reconnaissons pourtant que chaque citoyen ne doit pas se voir refuser des services médicaux parce qu'il n'aurait pas les moyens de les payer ou parce que, en les payant lui-même, il assumerait ainsi un fardeau financier trop lourd pour ses revenus. En conséquence, nous préparons un projet adapté aux besoins des citoyens et aux ressources du gouvernement".

Page 54

le travail

du permanent

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN.
Responsable: Service de l'information et des communications de la CSN

Composition: Typofilm Inc.
Montréal

Impression: Les Ateliers de la CSN.
1001, rue St-Denis, Montréal
Tél. 842-3181

CSN 14